

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 17/11/2017 - 15:45**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Correspondant :** Mlle Clio JALABERT, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, adresse internet : <http://www.quaibranly.fr/fr/>, adresse internet du profil acheteur : <http://marches.quaibranly.fr/>

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Loisirs, culture et religion

**Objet du marché :** Accord-cadre de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le conseil, le suivi, le réglage et l'amélioration de l'éclairage du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

**Catégorie de services :** 12

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 71318000
- Objets complémentaires : 71318100

**Code NUTS :** FR1

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Accord-cadre de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le conseil, le suivi, le réglage et l'amélioration de l'éclairage du musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Prestations divisées en lots :** non

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement, la forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans l'accord-cadre et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Conformément à l'article 45 V du décret n°2016-360, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

## **Unité monétaire utilisée, l'euro**

### **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

#### **Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

#### **Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

#### **Nombre de candidats :**

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 20 décembre 2017 à 17 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2017-MQB-00122-AC-00-00

**Renseignements complémentaires :** Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable intégralement et gratuitement sur le site [marches-publics.gouv.fr](http://marches-publics.gouv.fr)

**FORME DE L'ACCORD-CADRE**

Il s'agit d'un accord-cadre non alloti et multi attributaires.

Celui-ci est conclu à prix unitaires uniquement, dont les prix sont issus du bordereau des prix unitaires plafonds (BPUP) présenté en annexe 1 à l'acte d'engagement. Il est conclu sans montant minimum, mais avec un

montant maximum de 134 000 euro(s) HT sur toute sa durée, reconductions comprises.

Il sera exécuté par bon de commande et par marché subséquent selon les modalités prévues au CCP n°00122.

#### NOMBRE D'ATTRIBUTAIRES

L'accord-cadre sera conclu avec quatre (4) candidats au maximum si le nombre de candidats ayant remis une offre recevable le permet.

#### DUREE

L'accord-cadre est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit trois (3) fois pour la même durée par décision expresse de la personne publique, notifiée à chaque titulaire en respectant un préavis de trois (3) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

Les titulaires de l'accord-cadre ne pourront pas refuser la reconduction.

Cette durée est appréciée à compter de la date de notification au dernier des titulaires. Cette date sera communiquée par l'envoi d'un courriel avec accusé de réception à l'ensemble des opérateurs économiques retenus.

#### QUESTIONS

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres. (Délai computé à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée)

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : marches-publics@quaibrantly.fr

Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne sera obtenu par téléphone.

#### MODIFICATIONS

L'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### VISITE DE SITE OBLIGATOIRE

Afin qu'ils puissent se rendre compte de l'ambiance architecturale et technique de l'espace, les candidats devront visiter le site où seront exécutés les travaux. Cette visite est obligatoire sous peine de rejet de l'offre.

Les candidats devront s'inscrire auprès de la Direction des moyens techniques et de sécurité à l'adresse suivante : caf-dmts@quaibrantly.fr et devront se présenter munis d'une pièce d'identité au 222 rue de l'Université - Paris 7ème. Les visites seront possibles jusque 6 jours avant la date de remise des offres.

Il sera délivré aux candidats, un certificat de visite qu'ils devront joindre à leur offre. Le candidat reconnaît avoir apprécié, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site.

#### NEGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec les candidats les mieux classés. Les négociations seront engagées par courriel à l'adresse que les candidats auront indiqué à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

#### VARIANTES - OPTIONS

L'accord-cadre ne comprend aucune option ou variante au sens du droit interne de la commande publique.

#### JUGEMENT DES CANDIDATURES

o adéquation des capacités professionnelles à l'objet de l'accord-cadre : références, qualifications professionnelles ;

o adéquation capacités techniques à l'objet de l'accord-cadre : moyens matériels et humains ;

o adéquation capacités financières à l'objet de l'accord-cadre : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

#### JUGEMENT DES OFFRES

Pour déterminer les offres économiquement les plus avantageuses, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Critère n°1 : Prix (noté sur 55 points/100). Le prix sera noté selon les prix unitaires plafonds du BPUP, avec une simulation appuyée sur la base de 3 commandes types selon la formule suivante :

Note du candidat analysé = (Somme des 3 commandes-types la moins élevée) x 55/ (Somme des 3 commandes-types du candidat analysé).

Critère n°2 : Valeur technique (notée sur 45 points /100) sous décomposée comme suit :

- sous-critère 1 noté sur 25 points/45 : la composition de l'équipe dédiée à l'exécution de l'accord-cadre.

Adéquation des profils et compétences des membres de cette équipe, appréciés à partir de leurs CV détaillant leurs qualifications, expériences et ancienneté ;  
- sous-critère 2 noté sur 10 points /45 : la méthodologie de réalisation des prestations, appréciée à partir de 3 exemples de livrables fournis par le candidat ;  
- sous-critère 3 noté sur 10 points/45 : les délais maximaux sur lesquels s'engage le candidat pour la réalisation des prestations (délai de réalisation d'un diagnostic à compter de la commande, délai de remise des livrables, ...) à compter de la saisie par le musée.

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 17 novembre 2017

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus** : Service juridique et des achats, courriel : [marches-publics@quaibranly.fr](mailto:marches-publics@quaibranly.fr)

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus** : adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=343175&orgAcronyme=f5j>

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Organe chargé des procédures de médiation** : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours** : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

## **DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

---

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3190091**

### **SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE**

Votre annonce sera publiée comme suit :

**BOAMP** Publication intégrale

**Département** : 75 - Paris